



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 20 JUILLET 2012**

**DELIBERATION RELATIVE AU REGIME DE COMPATIBILITE HEURES  
COMPLEMENTAIRES / PEDR ANNEE UNIVERSITAIRE 2011/2012**

Le 20 juillet 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous l'administration provisoire de Monsieur Patrice BRUN,

- ➔ fixe, pour l'année universitaire 2011/2012, à 50 heures Equivalent TD (soit un maximum de 242 heures ETD d'enseignement) le plafond d'heures complémentaires susceptibles d'être payées à un enseignant-chercheur, au service non modulé, titulaire de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche.

*Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 20 juillet 2012.*

Nombre de membres présents	<b>10</b>
Nombre de membres représentés	<b>11</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>21</b>
Nombre de votes pour	<b>19</b>
Nombre de votes contre	<b>2</b>

L'Administrateur Provisoire,

Patrice BRUN